

Ceinture de verdure

Un des principaux facteurs qui a orienté le développement dense de la RCN (sans cet étalement urbain caractéristique des autres villes nord-américaines) a été l'acquisition de la Ceinture de verdure d'Ottawa, conformément aux recommandations du *Projet d'aménagement de la Capitale nationale* (1950). Il reste à gérer ces terres en conformité aux objectifs initiaux, à savoir préserver une zone de nature bien définie entre la ville et la campagne environnante. On a préparé un Plan de gestion de la Ceinture de verdure qui établit, pour les différents secteurs, le schéma de classification, d'affectation et de gestion des terrains.

Mise en marché, location et gestion des biens immobiliers

La Commission gère 1300 baux qui englobent un vaste éventail de biens immobiliers : immeubles historiques, maisons de rapport, résidences unifamiliales, fermes, bureaux, établissements commerciaux, installations d'utilité publique et terrains affectés aux loisirs ou à d'autres fins. Gérer ces biens immobiliers devient complexe, si l'on considère qu'ils ont été acquis non pour leur valeur d'investissement, mais pour répondre aux objectifs à long terme de la CCN et du gouvernement fédéral. Pour faire face à cette complexité, on a mis en place un système d'information sur la gestion immobilière qui devrait fournir des renseignements pertinents et précis, ce qui facilitera le processus décisionnel.

La Commission a subi une perte regrettable à son répertoire de locaux loués : l'incendie a détruit le 541 de la promenade Sussex, édifice patrimonial qu'elle avait restauré et qui faisait partie du Mille historique; on y trouvait un restaurant, un magasin d'artisanat, un studio de danse et d'autres locaux commerciaux. Heureusement, personne n'a été blessé et les bâtiments environnants n'ont subi que peu de dommages. On a pu préserver la façade de l'immeuble en l'élevant d'échafaudages. On construira un immeuble de remplacement dans l'espace laissé vacant après la démolition des ruines.

Acquises par la Commission en vue de prévenir l'étalement urbain de la Capitale nationale, les terres qui forment la Ceinture de verdure font présentement l'objet d'une étude qui donnera lieu à la préparation d'un nouveau Plan de gestion.



Entretien

La CCN possède et gère d'immenses parcs dans toutes les zones urbaines de la région, des berges des rivières, qu'elle aménage pour les loisirs libres, au parc Vincent-Massey, qui accueille de nombreux groupes de pique-niqueurs, sans oublier les promenades, typiques à la région.

Grâce aux efforts constants de la Division de l'entretien, la Commission veille à ce que l'on applique les normes les plus élevées d'entretien paysager aux terrains du gouvernement, notamment la colline du Parlement et la résidence du Gouverneur général, ainsi qu'aux nombreux parcs et espaces verts dont elle a la charge. Il faut, chaque semaine, tondre près de 30 kilomètres carrés de pelouse, pendant la saison de croissance, et mettre en pratique un programme rationnel d'entretien horticole, de fertilisation, d'ensemencement, de gazonnement, etc.

L'hiver, il faut déneiger l'entrée de tous les immeubles fédéraux, ainsi que les parcs de stationnement et promenades de la région, et veiller à l'entretien de la patinoire du canal Rideau. À l'appui de ces activités, la Commission dispose d'un parc d'équipement de 1300 unités, notamment des camions, voitures, tracteurs, tondeuses, etc.